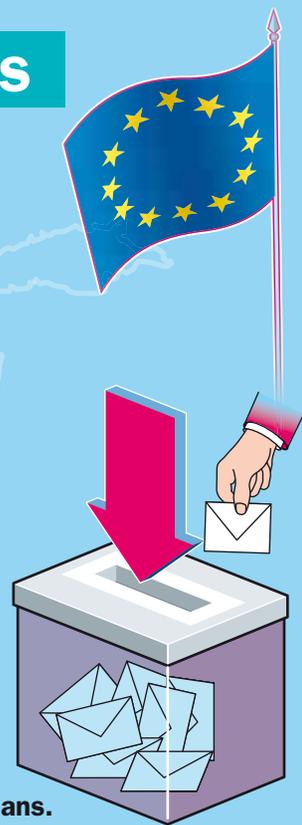
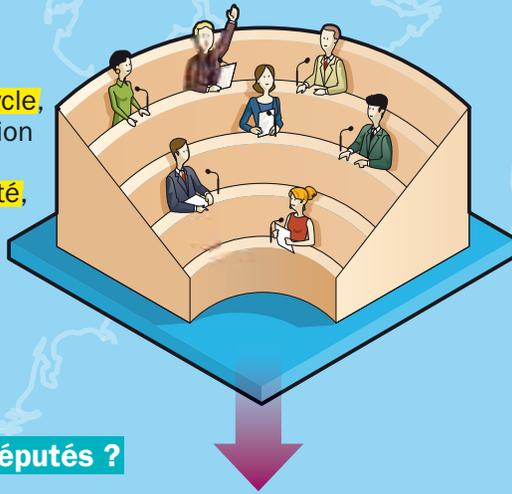


Les élections européennes

Les élections européennes servent à élire les députés européens, qui siègent au Parlement européen, à Strasbourg. Les députés sont élus pour 5 ans, au **suffrage universel direct** : tous les citoyens ayant le droit de voter élisent directement les candidats.

Il y a 736 députés européens. Ils représentent les 27 pays membres de l'UE. Dans l'**hémicycle**, ils ne sont pas répartis en fonction de leur pays mais par groupes politiques. Pour renforcer la **parité**, les listes doivent alterner strictement un homme et une femme.



Comment sont élus les députés ?

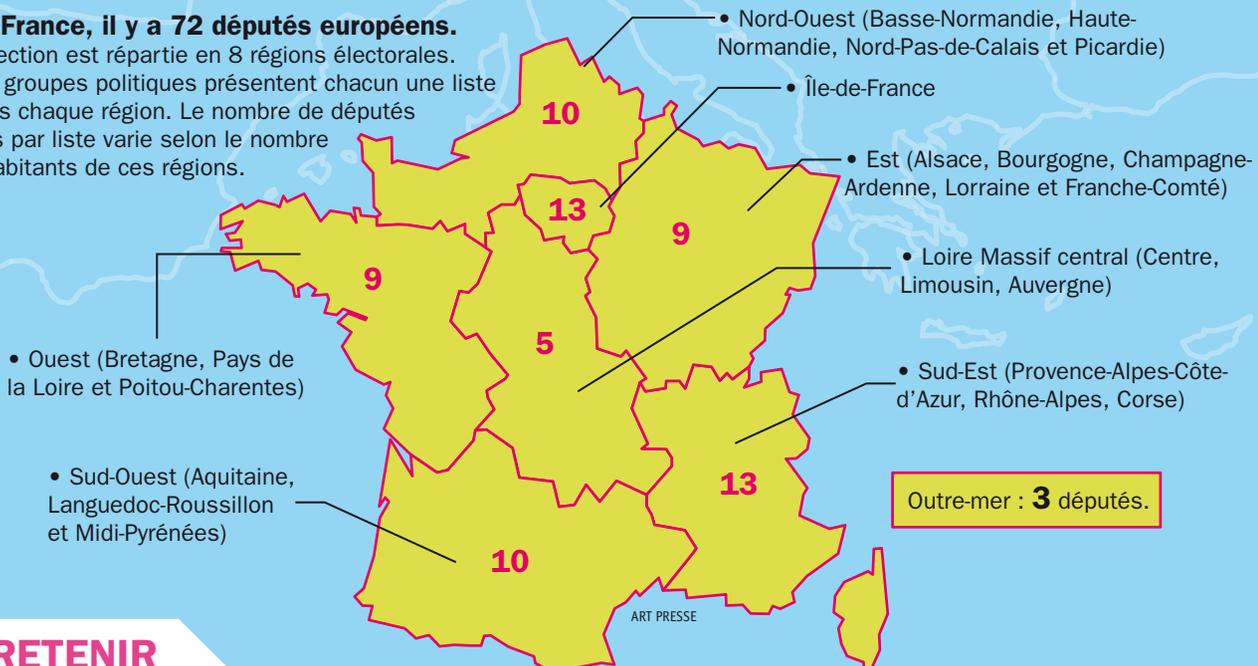
- Pour être élus, les députés doivent être âgés d'au moins 23 ans.
- Les élections se font en un seul tour.

• Les électeurs votent pour une **liste**.

- Cette liste doit obtenir au moins 5 % des votes pour avoir des sièges au Parlement.
- Plus une liste a de voix et plus de candidats présents sur la liste sont élus.
- Les députés sont désignés selon leur ordre de présentation sur la liste.

• En France, il y a 72 députés européens.

L'élection est répartie en 8 régions électorales. Les groupes politiques présentent chacun une liste dans chaque région. Le nombre de députés élus par liste varie selon le nombre d'habitants de ces régions.



À RETENIR

- 1 Les citoyens de l'Union européenne (UE) élisent les députés européens.
- 2 Les 736 députés européens sont élus au **suffrage universel direct** tous les 5 ans.
- 3 Les citoyens n'élisent pas un député, mais une **liste**.
- 4 Les Français élisent 72 députés au Parlement européen. L'élection est répartie sur 8 grandes régions. Les partis politiques présentent une liste dans chaque région.
- 5 Le nombre de députés par région dépend de la population de cette région.

Suffrage universel direct : vote de tous les citoyens d'un pays.

Hémicycle : salle en forme de demi-cercle où se réunissent les députés.

Liste (ici) : groupe de députés pour lequel peut voter un électeur.

Parité : égalité entre hommes et femmes.